

# PROPOSITION AVENANT 1.2 CONVENTION PULNOY

Suite à la demande de la Mairie de Pulnoy de chiffrage concernant une réorganisation du marché, nous vous proposons les éléments suivants :

#### Table des matières

Α.	ORGANISATION DEMANDEE PAR LA MAIRIE	. 2
В.	TRADUCTION EQUIPE UFCV	. 2
	PROPOSITION BUDGETAIRE AVENANT 1.2	
D.	MODIFICATION DU MONTANT TOTAL DU MARCHE	. 5

## Réception par le préfet : 03/07/2023 A.O RGANISATION DEMANDEE PAR LA MAIRIE

Pour l'autorité con

- Reprise du poste d'Adjoint de la Convention (initialement MAD par la mairie) par l'UFCV
- Création d'un poste animateur supplémentaire sur le temps du midi, suite à la réorganisation de l'accueil du temps méridien

SEQUENCE	LIEU	NOMBRE DE PERSONNES	POSTE	
Temps Méridien	4 Vents	1	Animateur	
AP Matin Midi Soir	4 Vents	1	Directeur Adjoint	

#### **B.TRADUCTION EQUIPE UFCV**

Le remplacement des ATSEM par des animateurs UFCV se traduit par les embauches suivantes :

ANIMATEUR	SEQUENCE	HORAIRES TRAVAIL	REUNION HEBDOMADAIRE	TEMPS TRAVAIL HEBDOMADAIRE (Semaine Périscolaire)	PREPARATION RENTREE	ETP ANNUEL
01 Animateur	AP Midi L, Ma, J, V	11h30-13h30	1,5	9,50	OUI	0,22
02 Directeur adjoint	AP Midi & Soir L, Ma, J, V Réunions direction	L:11h00-14h00 / 15h00-18h45 Ma:11h00-14h00 / 16h00-18h45 J:11h00-14h00 / 16h00-18h45 V:11h00-14h00 / 15h00-18h45	Intégrée dans horaires de travail	25	OUI	0,60
TOTAL				TOTAL ETP	0,82	

054-215404393-20230626-DCM202338-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023 Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

#### **C.PROPOSITION BUDGETAIRE AVENANT 1.2**

La proposition budgétaire a été élaborée à partir des éléments suivants :

- ✓ ETP de l'Equipe UFCV concernant la réorganisation : 0.82
- ✓ Point d'indice V1 Convention ECLAT applicable au 01/01/2023 : 6,85 €
- ✓ Point d'indice V2 Convention ECLAT applicable au 01/01/2023 : 6,50 €
- ✓ Indice animateur Convention ECLAT : 260 + 7 (Indemnité Temps Partiel) + 2 (Reprise ancienneté)
- ✓ Indice Directeur Adjointe Convention ECLAT : 280 + 6 (Reprise ancienneté) + 3 (Prime Coupure)
   + 7 (Indemnité Temps Partiel)
- √ % de frais de gestion identique à la convention initiale : 14,01 %

054-215404393-20230626-DCM202338-DE

Accusé certifié exécutoire

## Réception par le **Proposition** budgétaire Avenant 1.2 :

Pour l'autorité compétente par délégation AVENANT 1.2

Charges	TOTAL pour la durée d'une année	Accueil Périscolaire	Mission Ados
60 Achats	- €	- €	- €
Alimentation et boissons			
Eau, gaz, électricité, combustible			
Fourniture d'entretien, petit équipement de bureau			
Fournitures d'activités			
61 Services extérieurs	- €	- €	- €
Sorties à l'extérieur			
Loyer			
Location de matériel			
Travaux d'entretien et de réparation			
Primes d'assurance			
Documentation			
Frais de colloques, séminaires, conférences			
62 Autres services extérieurs	- €	- €	- €
Rémunération d'intermédiaires et honoraires			
Publicités, publications, relations publiques			
Transports liés aux activités			
Déplacements, missions et réception			
Frais postaux et frais de télécommunication			
Formation professionnelle			
63 Impôts, taxes et versements assimilé	1 445 €	1 445 €	- €
Taxes sur salaires	1 445 €	1 445 €	
Autres impôts			
64 Charges du personnel	4 434 €	4 434 €	- €
Taxes sur salaires	4 434 €	4 434 €	
Autres impôts et taxes			
64 Charges du personnel	20 632 €	20 632 €	- €
Animateurs permanents	20 632 €	20 632 €	
Direction et coordination			
Vacataires			
65 Autres charges de gestion courante	4 319 €	4 319 €	- €
Frais de gestion	4 319 €	4 319	
Frais administratif			
67 Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
Sur l'exercice en cours			
Sur les exercices antérieurs			
TOTAL	30 830 €	30 830 €	- €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215404393-20230626-DCM202338-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023 Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

### **D.MODIFICATION DU MONTANT TOTAL DU MARCHE**

Avec cette modification, le nouveau marché correspond à :

CHARGES	MARCHE INITIAL pour la durée d'une année	AVENANT 1.1	AVENANT 1.2	NOUVEAU MARCHE pour la durée d'une année
ENSEMBLE DES CHARGES	328 490 €	85 960 €	26 511 €	440 961 €
FRAIS DE GESTION	53 512€	14 003 €	4 319 €	71 834 €
TOTAL	382 002 €	99 963 €	30 830 €	512 795 €